

la-Prairie est l'une des régions de l'Ouest canadien qui produisent le plus d'orge. Je me suis laissé dire que les plaines du Portage produisaient trois boisseaux d'orge contre un boisseau de blé et que si un cultivateur transportait cette orge ce soir à Portage-la-Prairie, il en recevrait environ 20c. le boisseau, soit un prix très inférieur au coût de production. A mon sens nous pourrions économiser au moins un quart de cent par boisseau sur la commission qu'on exige pour la vente de notre orge. J'en ai parlé l'an dernier. Je discutais la chose avec certaines personnes de Winnipeg avant la session. Quelques-uns proposèrent que la commission fut réduite de un cent à trois quarts de cent le boisseau, maintenant demandée, mais cette question relevait de la Bourse des grains. Cet organisme expédia une lettre au conseil et à moi-même disant que le chiffre d'un cent le boisseau n'était pas exorbitant et qu'il n'y avait pas lieu de le diminuer. J'affirme qu'il incombe au Gouvernement d'intervenir et d'abolir cette bourse si elle ne veut pas faire de concession quand nous sommes acculés au pied du mur, sans savoir comment nous pourrions subsister l'hiver prochain. Si l'on fermait la Bourse des grains et si l'on nous permettait de livrer notre grain à la Commission du blé sans nous obliger à payer un cent de commission pour la vente, ce serait une autre façon d'économiser. Je suis un partisan des coopératives. J'en ai fait partie depuis que les cultivateurs inaugurèrent ce système en vue de se protéger. J'ai toujours appuyé ce mouvement et je l'approuve encore aujourd'hui. Je dois payer ma commission à cause de la disposition de la loi qui prescrit que le grain doit suivre les voies ordinaires du commerce. Si l'on nous permettait d'expédier notre blé à la commission nous n'aurions plus à verser cette commission d'un cent à un courtier. Nous ne devrions rien payer. On devrait nous remettre notre argent. Certains honorables députés qui ne sont pas au courant de notre commerce se demanderont de quelle manière nous pouvons recouvrer ces sommes. Les syndicats de vente du blé de l'Ouest canadien, dans ma province du moins, remettent à ceux qui leur ont expédié leur grain chargé à quai, environ un cent par boisseau, qu'ils récupèrent aux têtes de lignes. Les producteurs agricoles pourront recouvrer cette commission non pas en expédiant leur grain par les voies ordinaires du commerce, ni par l'intermédiaire de la Bourse des grains mais par le moyen de leurs propres associations de cultivateurs. Aide-toi, le ciel t'aidera.

J'aimerais à ajouter quelques mots au sujet de mon occupation, l'agriculture. C'est le seul domaine dans lequel j'aie quelques con-

[M. Leader.]

naissances. J'ai vu le jour sur les plaines du Portage et j'ai suivi toute ma vie, sur la ferme où je suis né, le métier d'agriculteur. Si je ne puis réussir à convaincre les honorables députés que je parle en connaissance de cause, il y a quelque chose qui ne va pas. D'ailleurs, je prétends être bien renseigné et j'affirme que notre métier est dans un état précaire. Je suis fermement convaincu que tous les honorables membres de la Chambre aimeraient à nous venir en aide, mais qu'ils ne se rendent pas bien compte de la situation. On nous a indiqué aujourd'hui la moyenne des prix que nous avons obtenus pour notre blé pendant un certain nombre d'années, mais le plus sûr indice du revenu d'un cultivateur est le montant qu'il touche par acre, étant donné que le rendement par acre n'est jamais le même. On a déclaré qu'au cours d'une période de trente ans, de 1908 à 1938, je crois, le prix moyen du blé s'était établi à 90¢. et le revenu moyen par acre à plus de \$13.80. Pour les dix dernières années, le prix moyen s'établit à environ 56c. et le revenu par acre à un peu plus de \$6.

M. COLDWELL: On a mentionné \$6.81.

M. LECLERC: Combien d'acres de terre le cultivateur exploite-t-il en moyenne?

M. LEADER: Cela peut aller de 160 à plusieurs milliers d'acres, suivant qu'il est plus ou moins ambitieux. Les honorables députés constateront que ce revenu a été réduit de plus de la moitié au cours des derniers dix ans, en fonction des trente années antérieures. On a calculé qu'une fois écoulée en entier, la récolte de l'an dernier rapportera au cultivateur un prix net de 49c. le boisseau, à l'élevateur régional. Or, ce n'est pas la première fois que je signale au comité que le dollar du cultivateur, représenté par le blé, l'orge, etc. qu'il produit, ne vaut qu'environ 43c., lorsqu'il veut acheter des instruments agricoles. Certains me demanderont quelle proportion de ce dollar le cultivateur place en de tels instruments. Tout dépend de la façon dont on envisage la question. Voici à peu près ce qui en est: si l'on achète une ferme moyenne dans l'Ouest canadien, disons de 160 acres, on devra verser, pour les instruments nécessaires à son exploitation, un montant presque égal au prix d'achat de la ferme. Toutefois, on en répartit le coût sur une certaine période, par exemple vingt ans et l'on fixe un montant annuel calculé sur cette base. On n'a qu'à se rendre compte que notre dollar a baissé de sa valeur nominale de 1914, époque normale, à moins de 50c., pour comprendre pourquoi l'agriculture est en proie au marasme. On a beau parler de prix de revient ou de tout ce qu'on veut, le rétablis-